

Office national
de l'énergie



National Energy
Board

Dossier OF-Fac-Oil-K077-2016-03 01
Le 9 décembre 2016

Maître Nathan Zaseybida
Avocat général adjoint
Kinder Morgan Cochin ULC
300, Cinquième Avenue S.-O., bureau 2700
Calgary (Alberta) T2P 5J2
Télécopieur : 403-514-6622

**Kinder Morgan Cochin ULC (Kinder Morgan)
Demande visant la désaffectation par enlèvement de deux tronçons du pipeline
Kinder Morgan Cochin présentée aux termes de l'article 45.1 du Règlement de
l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres (le Règlement)**

Maître,

L'Office national de l'énergie a examiné la demande de Kinder Morgan datée du
14 octobre 2016.

L'Office juge que Kinder Morgan a traité comme il se doit la protection de l'environnement et de
la sécurité du public.

L'Office a rendu l'ordonnance MO-051 -2016 (l'ordonnance) en vertu de l'article 45.1 du
Règlement, approuvant ainsi le projet. Vous trouverez, ci-joint, l'ordonnance et l'annexe A qui
l'accompagne, lesquelles exposent en détail le projet, tel qu'il a été approuvé.

L'Office ordonne à Kinder Morgan de signifier la présente lettre, ainsi que l'ordonnance et
l'annexe A ci-jointes, à toutes les parties intéressées.

Veillez agréer, Maître, mes sincères salutations.

La secrétaire de l'Office,

Original signé par L. George pour

Sheri Young

Pièces jointes

517, Dixième Avenue S.-O., bureau 210
Calgary (Alberta) T2R 0A8

Suite 210, 517 Tenth Avenue SW
Calgary, Alberta T2R 0A8

Canada

Téléphone/Telephone: 403-292-4800
Télécopieur/Facsimile: 403-292-5503
<http://www.neb-one.gc.ca>
Téléphone/Telephone: 1-800-899-1265
Télécopieur/Facsimile: 1-877-288-8803